

## ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

# COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 JUILLET

**Chaque mois, lors des commissions permanentes, les conseillers départementaux prennent des décisions au service des territoires et de leurs habitants, en affectant les crédits votés lors du Budget primitif. Ce lundi 10 juillet, près de 70 rapports ont été examinés. Ils témoignent de la diversité des politiques départementales présentées par les commissions du service public, de la cohésion sociale, du développement économique, des solidarités territoriales et de la citoyenneté. En voici quelques exemples.**

### **Gestion immobilière, cession d'anciens locaux à Saint-Nicolas-du-Pélem**

Le Département s'apprête à céder l'immeuble de bureaux situé 2 rue Gustave Launay à Saint-Nicolas-du-Pélem à la Communauté de communes du Kreiz-Breizh. Le bâtiment, ainsi que le terrain le jouxtant, représentent une superficie de 1575 m<sup>2</sup>, ils accueilleront un pôle d'activités tertiaires. L'opération s'élève à 100.000 euros.

### **Soutien à l'association Le Gué de Saint-Brieuc**

L'assemblée départementale s'est également exprimée pour la reconduction d'une subvention au bénéfice de l'association Le Gué. Établie à Saint-Brieuc, celle-ci a pour but de créer, d'organiser et de promouvoir les actions favorisant la résolution des conflits, la reprise du dialogue et le maintien des liens dans la sphère familiale (séparations conflictuelles et soutien à la parentalité). L'association dispose de deux espaces rencontres, l'un à Guingamp, le second à Saint-Brieuc, pour l'exercice des droits de visite et assure un rôle de médiation familiale.

### **Aide à l'agriculture**

A l'image des décisions prises lors de la précédente commission permanente du 22 mai dernier, les élus ont voté la mobilisation de plus de 825.000 euros pour l'agriculture costarmoricaine. Aide sociale directe, fonds de soutien au développement agricole inscrit dans une démarche de développement durable ou financement des organismes agricoles, « *les financements votés ce lundi 10 juillet illustrent notre volonté de répondre à des situations d'urgence, d'encourager les pratiques respectueuses de l'environnement et d'accompagner les structures qui favorisent la promotion et le développement des emplois agricoles à long terme* », rappelle Alain CADEC, président du Département et député européen

## CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

YVES COLIN

Cabinet du Président

T. 02 96 62 46 56

Port. 06 89 09 52 08

yves.colin@cotesdarmor.fr

### **Co-financement de bourses doctorales**

Autre axe politique volontariste majeur, le Département a investi les champs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en doublant, dès 2016, le budget annuel pour « *favoriser une dynamique entre entreprises innovantes, formations de pointe, chercheurs et laboratoires de renom*, précise Alain CADEC. *Cela passe notamment par le co-financement de bourses doctorales.* » Deux projets figuraient à l'ordre du jour de cette commission permanente et recevront des financements départementaux : le premier, porté par l'ANSES, concerne des travaux de recherche sur le glyphosate alors que le second, en partenariat avec l'ENSSAT, traite de la transmission à très haut-débit sur fibre optique. Chaque année, le Département consacre près de 75.000 euros pour soutenir les étudiants en finançant une partie de leur bourse doctorale.

### **Transports scolaires, le Département conserve la compétence pour le transport des élèves en situation de handicap**

Si la loi NOTRe prévoit le transfert de compétence pour les transports scolaires du Département à la Région, la prise en charge des élèves en situation de handicap sera conservée, au 1er septembre prochain, par la collectivité départementale. Les conseillers départementaux ont ainsi approuvé, ce lundi 10 juillet, le nouveau règlement départemental en la matière. Consultable sur le site [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr), celui-ci définit les modalités de l'organisation du transport pour les élèves et étudiants en situation de handicap (modes de transport, financements, conditions de remboursement...) et rappelle les principes de sécurité que doivent respecter les usagers des services de transport scolaire et les transporteurs.

Rappelons que les inscriptions pour les transports scolaires pour l'année 2017-2018 peuvent se faire en ligne via la plate-forme unique proposée sur [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) jusqu'au 31 juillet sans pénalité.

### **Culture, 360.000 euros répartis**

La commission permanente du 10 juillet a permis de répartir plus de 360.000 euros au titre des politiques culturelles dont le budget a été sanctuarisé à l'échelle du mandat. Celles-ci s'organisent selon trois axes : un soutien à l'émergence artistique et à la création contemporaine ; un accompagnement de la présence artistique sur les territoires et des projets culturels de territoire ; une intervention autour de la médiation culturelle et artistique en direction des publics. Les financements votés ce lundi concernent plus de 60 structures bénéficiaires présentes sur l'ensemble du territoire costarmoricain comme la Cie Hirundo Rustica à Plestin-les-Grèves, Lyncéus théâtre à Binic, la Fisèlerie à Rostrenen, la Fureur du Noir à Lamballe, le Blues des deux rivières à Belle-Isle-en-Terre, les Sons d'automne à Quessoy, Carnavalorock à Saint-Brieuc ou encore la Fourmi-e à Carnoët...

## **CONTACT PRESSE**

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

YVES COLIN

Cabinet du Président

T. 02 96 62 46 56

Port. 06 89 09 52 08

[yves.colin@cotesdarmor.fr](mailto:yves.colin@cotesdarmor.fr)